



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le



ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

20. AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE, LA VILLE DES HERBIERS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS EN VUE DE LA RESTRUCTURATION DE DEUX SECTEURS URBAINS (COUR DE LA MISSION ET RUE NATIONALE) – Rapporteur : Nathalie HERBRETEAU

Face à la raréfaction des terrains constructibles, la Ville des Herbiers a identifié des zones de rénovation urbaine dans les quartiers centraux et péricentraux où une densité de logement élevée est prévue. La cour de la Mission, située dans l'hyper-centre et la rue Nationale, en entrée de ville, ont été désignées comme prioritaires pour l'intervention.

En 2019, la Ville des Herbiers a souhaité collaborer avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée pour mener à bien les études préalables, urbaines et de faisabilité nécessaires à la définition et à l'avancement des projets.

A ce titre, une convention opérationnelle d'action foncière d'une durée initiale de 3 ans a été signée entre la Ville des Herbiers, la Communauté de communes du Pays des Herbiers et l'EPF de la Vendée pour la réalisation de ces projets, durée portée à 7 ans lors du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024.

L'EPF de la Vendée a lancé des appels à projets auprès de promoteurs pour des parties déjà acquises sur les deux sites. Le groupe OPUS a été retenu pour la construction d'un immeuble sur une partie de l'îlot rue Nationale, et PODELIHA a été retenu pour la construction d'une opération de 10 logements sur la cour de la Mission.

Cependant, la convention doit être modifiée à nouveau pour prolonger sa durée, en raison du temps nécessaire à la poursuite des travaux et à la finalisation du projet de l'îlot Rue Nationale.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant n°4 de la convention de maîtrise foncière, qui modifiera l'article 4 pour porter la durée de la convention de 7 à 10 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°29 du Conseil municipal du 8 juillet 2019, portant sur une convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la Ville des Herbiers pour la restructuration des secteurs de la cour de la Mission et de la rue Nationale aux Herbiers,

Vu la délibération n°38 du Conseil municipal du 27 juin 2022, portant sur l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la Ville des Herbiers en vue de la restructuration de deux secteurs urbains,

Vu la délibération n°39 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024, portant sur l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la Ville des Herbiers en vue de la restructuration de deux secteurs urbains,

Vu la délibération n°34 du Conseil municipal du 7 juillet 2025, portant sur l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la Ville des Herbiers en vue de la restructuration de deux secteurs urbains,

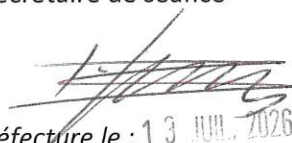
Vu le projet d'avenant n°4 à la convention proposé par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 juin 2026,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°4 à la convention d'action foncière en vue de la restructuration des secteurs de la Cour de la Mission et de la rue Nationale,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 13 JUIL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUIL. 2026
Notifié le :



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

